

# Lorraine Emploi

## Pourquoi ?

Favoriser le développement et la professionnalisation du monde associatif

## Pour qui ?

Les associations, structures d'insertion par l'activité économique et structures intercommunales sous certaines conditions

## Comment ?

---

### L'aide à l'emploi

---

#### Objectif

Favoriser la création d'emplois d'intérêt économique et social pérennes

#### Moyens

Aide dégressive sur trois années (50 % en première année, 40 % en deuxième année et 20 % en troisième année) de la masse salariale annuelle du poste créé, plafonnée à 25 000 euros

L'aide peut être portée à 4 ans :

Lorsque l'employeur recrute un public prioritaire : personne de moins de 26 ans, de plus de 50 ans, au chômage de longue durée, sans qualification ou personne handicapée (50 % en première année, 40 % en deuxième année, 30 % en troisième année et 20 % en quatrième année)

Lorsque la situation financière de la structure le nécessite et après analyse financière approfondie de celle-ci au regard des perspectives de développement envisageables, l'aide à l'emploi serait alors reconduite pour un an, à hauteur de 20% de la masse salariale annuelle plafonnée à 25 000 euros

## L'aide à l'investissement

### Objectif

Soutenir l'acquisition des petits matériels et outillages directement liés à la mise en œuvre du ou des poste(s) bénéficiant d'une aide à l'emploi

### Moyens

Prise en charge à hauteur de 30 % maximum du montant des investissements éligibles dans la limite de 7 650 euros d'aides

## Les aides à la formation

### Objectifs

Favoriser l'adaptation des salariés bénéficiant d'une aide à l'emploi à leur poste de travail

Favoriser l'engagement citoyen des jeunes lorrains

### Moyens

Prise en charge des frais pédagogiques dans la limite de 5 000 euros d'aides

Prise en charge à hauteur de 50% maximum et en fonction des autres contributions publiques possibles du coût des formations théoriques liées au BAFA et BAFD

## L'aide aux études

### Objectif

Accompagner les associations qui souhaitent structurer leur organisation ou leurs activités

### Moyens

Pour les études de faisabilité : intervention à hauteur de 30 % maximum du coût de l'étude avec un plafond d'aide de 7 650 euros

Pour les audits : intervention à hauteur de 50 % maximum du coût de l'étude avec un plafond d'aide de 7 650 euros

Dépôts des dossiers :  
Conseil Régional de Lorraine  
Mission du Lien Social - Direction de la Vie Associative  
Place Gabriel Hocquard  
57 036 METZ CEDEX  
03 87 33 60 78

